portent également pour le concours hippique des flots de rubans qui n'ont rien non plus de réglementaire.

Enfin, je ne saurais être rendu responsable de la moralité du public qui pouvait se trouver place de la Concorde, pas plus que je ne suis responsable de celle du public qui se presse au concours hippique.

Je déclare d'ailleurs qu'à l'avenir je n'accorderai plus d'autorisation de ce genre. (Applaudissements à gauche. Ricanements à droite).

La question transformée en interpellation

Au milieu du bruit, le colonel Rousset remonte à la tribune.

— Il n'y a aucun rapprochement à établir, dit-il entre les courses de chevaux et les courses d'hommes.

Le rapprochement avec les courses de chevaux est très osé. Les courses de chevaux et les courses d'hommes n'ont aucun point de ressemblance.

Les soldats ne sont pas faits pour courir sur une route jusqu'à ce que mort s'ensuive. Nous ne sommes plus à Marathon. (Bruit).

M. MILLEVOYE. — Dans quinze jours, nous demanderons compte de la santé des soldats.

M. ROUSSET. — Une course organisée dans des conditions pareilles devait finir comme elle a fini. Il fallait prévoir ce qui est arrivé.

Le ministre a dit que les officiers n'étaient pas en service commandé. Ce qui est plus grave, c'est qu'ils étaient au service d'un journal dont le nom était inscrit sur leur brassard.

L'orateur demande à transformer la question en interpellation.

M. COMBES. — C'est encore une séance perdue ! (Protestations violentes à droite).

Je m'étonne que le président du Conseil ne puisse pas dire un mot sans être interrompu.

Je devrais demander l'ajournement ; mais je ne veux pas qu'on puisse dire que nous voulons soustraire un membre du gouvernement à la responsabilité de ses actes. Aussi j'accepte la discussion immédiate espérant qu'elle sera courte.

Le ministre s'est accusé lui-même d'avoir cédé trop facilement et d'avoir laissé faire une expérience qu'il croyait utile. On veut exploiter l'émotion qui s'est emparée du public... (Applaudissements à gauche).

Le gaffeur Plichon

La discussion immédiate de l'interpellation est ordonnée.

Le clérical député d'Hazebrouck, M. PLICHON, demande la parole et il en use aussitôt pour commettre une gaffe et se faire rappeler au respect de la vérité.

— Le président du conseil, dit-il n'a pas le droit de dire que les membres de la minorité exploitent, au malheur public, dans un intérêt de parti. Ils se bornent à le déplorer. (Applaudissements à droite. Exclamations à l'Extrême gauche).

M. PLICHON. — Si un officier quelconque avait eu le malheur d'avoir des hommes malades dans une marche forcée, vous ne manqueriez pas de l'accuser. Le ministre de la guerre a dit que cette fête avait été macabre, certes, mais il faut qu'il en reste autre chose qu'un engagement banal de ne pas retomber dans de pareils errements. Les jeunes Français ne vont pas au régiment pour servir de figurants à une féerie quelque peu dramatique.

ZEVAES. — Je n'admets pas davantage que les officiers soient autorisés à paraître dans des courses, les concours hippiques ou autres jeux analogues pour servir de figurants à l'aristocratie. (Applaudissements à gauche).

M. PLICHON. — Pourquoi avez-vous fait des démarches pour obtenir l'entrée gratuite au pesage des Sociétés de courses ? (Bruit prolongé).

ROUANET. — Je demande au président de démentir cette assertion ou de dire qui a fait la proposition dans le bureau de la Chambre.

M. LOCKROY. — L'orateur n'a pas parlé du bureau de la Chambre.

A L'EXTRÊME GAUCHE, ON CRIE : Les noms, les noms ! (Bruits de pupitres).

ZEVAES. — Nous donnons à M. Plichon un formel démenti.

M. PLICHON. — Je n'ai jamais mis en doute aucun de mes collègues. (Exclamations. Cris : Je suite !)

FOURNIER. — Vous avez fait une dénonciation calomnieuse !

M. PLICHON. — Les membres du Parlement ont obtenu par leur questure réciproque...

VOIX DIVERSES. — Cela n'a rien à voir avec la question.

M. PLICHON revient enfin à la question. Il termine en disant que les soldats n'ont pas à servir de figurants à une opération de réclame.

L'ordre du jour pur et simple

La discussion est close.

Cinq ordres du jour sont déposés : de M. Ripert, de MM. Lasies et Cachet, de M. le comte d'Alsace, de M. le lieutenant-colonel Rousset, de MM. Gouzy, Gérault-Richard et Berteaux.

On crie à l'extrême gauche : L'ordre du jour pur et simple !

LE MINISTRE DE LA GUERRE. — J'ai déclaré que j'étais résolu à m'opposer à toute espèce de surmenage et sous le bénéfice de ces déclarations, je demande à la Chambre d'accepter l'ordre du jour pur et simple.

LE COLONEL ROUSSET. — Le ministre de la guerre a reconnu lui-même qu'il s'était trompé. La Chambre ne saurait se contenter d'une sanction aussi platonique.

Qu'aurait-on dit de ce côté si un ministre d'un cabinet modéré avait annoncé la mort d'un enfant du peuple ?

Les règlements militaires ont d'ailleurs été violés, puisqu'on a laissé l'épreuve de marche se faire entre huit heures et quatre heures, alors que les épreuves de ce genre doivent être finies à neuf heures du matin.

CRIS A DROITE : Démission ! Démission !

LE PRESIDENT met aux voix, au milieu d'une agitation intense, l'ordre du jour pur et simple, qui a toujours la priorité. Le scrutin est des plus animés. L'opposition apostrophe la majorité et lui crie : « Vous approuvez un assassinat ! Vous votez contre les enfants du peuple ! »

M. Combes a un colloque très vif avec MM. Berthoulat, Lasies, Grosjean et le colonel Rousset.

L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE EST ADOPTE PAR 304 VOIX CONTRE 270.

M. LASIES développe un projet de résolution tendant à indemniser les familles des soldats victimes de la marche et à donner à ceux qui seront mis en réforme le congé de réforme numéro 1.

La motion est renvoyée à la commission du budget, d'accord avec le ministre.

L'église du Sacré-Cœur à Paris

Une proposition de Dejeante

DEJEANTE dépose une proposition de résolution tendant à abroger la loi de 1873 par laquelle l'Assemblée nationale a voué la France au Sacré-Cœur.

M. AYNARD. — Abrogez le vœu de Louis XIII.

DEJEANTE lit l'exposé des motifs de sa proposition pour laquelle il réclame l'urgence.

M. LEMIRE dit que si M. Combes s'opposait à l'urgence, il n'aurait pas demandé la parole ; mais comme il sait qu'il n'en est pas ainsi, il croit devoir la combattre lui-même.

— M. Dejeante dit-il a voulu faire une manifestation posthume. On ne peut pas plus désaffecter l'église du Sacré-Cœur de Montmartre par une simple motion, que supprimer le budget des cultes.

Le ministre Durlan combattit autrefois une proposition analogue par des raisons d'ordre juridique et financier et la Chambre lui donna raison.

ROUANET dit qu'en 1897, il avait proposé la désaffectation du Sacré-Cœur ; la Chambre la repoussa à cette époque. Mais aujourd'hui le vote de l'urgence de la proposition Dejeante n'aurait d'autre résultat que de la faire renvoyer à la commission déjà saisie de la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat et de ses conséquences financières.

M. VALLE, garde des sceaux, constate que la loi de 1873 avait un caractère injurieux pour le pays républicain.

Il avait voté l'urgence de la proposition Rouanet en 1897 ; il ne s'oppose pas aujourd'hui au vote de l'urgence de la proposition Dejeante.

L'URGENCE EST PRONONCEE PAR 306 VOIX CONTRE 231.

La proposition est renvoyée à la commission de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le service de deux ans

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service dans l'armée active.

M. DELAFOSSE estime que cette proposition présente deux graves inconvénients : le mirage de l'égalité et le mirage du nombre.

Sous prétexte de supprimer les fissures de la loi de 1889 et les dispenses, cette loi est une aggravation de charges pour une bonne partie des familles françaises, et on sera amené à rétablir un grand nombre de dispenses supprimées.

J'ai consulté beaucoup de militaires et tous s'accordent à déclarer qu'une armée de 1,200,000 hommes bien équipée et disciplinée suffit pour faire face à toutes les éventualités.

Quand on porte sur le papier les effectifs de 4 à 5 millions d'hommes, on se livre à une simple fantasmagorie. Il serait matériellement impossible de mobiliser de pareilles masses : on ne trouverait pas un général capable de les diriger, et à supposer qu'on pût les mobiliser, on arrêterait la vie nationale.

Le seul bienfait des armements actuels a été d'empêcher la guerre ; mais nous devons les proportionner à nos ressources et aux besoins de la défense nationale.

Il faut une armée professionnelle. L'Etat ne devrait prélever chaque année que le contingent qui lui est indispensable, sauf à compenser le défaut du nombre en donnant une large place aux professionnels, c'est-à-dire aux rengagés.

J'ai présenté en ce sens, un contre-projet avec M. Cunéo d'Ornano.

J'espère bien que l'on ne commettra pas le crime de consentir au désarmement partiel.

Mais il n'en n'est pas moins certain qu'on s'achemine au service d'un an.

Discours de M. Gouzy

M. GOUZY soutient que la loi proposée réalise bien l'égalité du service militaire.

Il s'étonne que ce reproche d'être une loi d'inégalité, soit formulé par un partisan des armées de métier.

On a vu, en 1870, ce que valaient les armées de métier.

L'orateur a fait la même observation que M. le lieutenant-colonel Rousset au sujet des réserves : les nouveaux soldats, au bout de quelques jours, ne se distinguaient pas des anciens.

La Chambre doit repousser toutes les lois de surenchères, des services de 18 mois ou d'un an, qui ne peuvent fonctionner qu'avec des soldats de métier. Quand elle aura voté la loi de deux ans, la seule possible, aussi bonne au point de vue militaire qu'au point de vue moral, il faudra voter aussi des lois sur l'état des officiers et sur les conseils de guerre, des lois qui compléteront un ensemble digne d'une démocratie républicaine. (Appl. à gauche).

Discours de M. Krantz

M. KRANTZ dit qu'il n'est pas un défenseur de la loi de 1889.

Les dispenses qu'elle a édictées, sont fâcheuses au point de vue social ; elles choquent les idées d'égalité. Au point de vue militaire, elles nuisent à l'homogénéité de nos unités actives, et ne contribuent pas à la formation des cadres de la réserve.

Je suis bien déterminé à voter la suppression des dispenses.

Un seul point me préoccupe la situation des soutiens de famille qu'il convient de régler équitablement.

Je ne suis pas davantage partisan du service d'un an.

Le nombre d'engagés et de rengagés qu'il faudrait serait difficile à obtenir, et on risquerait d'arriver au désarmement et à une sorte de garde nationale.

Une fois les dispenses supprimées, on pouvait arriver sans secousse à la réduction du temps de service en laissant le service de trois ans nominalement en vigueur, et permettre, le cas échéant d'y revenir.

Après avoir parlé des effectifs, l'ancien ministre de la guerre dit qu'il faut encourager les engagements et les rengagements et donner des emplois civils aux sous-officiers n'ayant passé que cinq ou six ans à la caserne.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Battage capitaliste

M. DANSETTE ET LES GREVISTES

M. DANSETTE, député réactionnaire d'Armentières demande de placer en tête de l'ordre du jour de demain, la discussion du rapport de M. Clémentel, sur la proposition de Devèze, tendant à mettre à la disposition du ministre de l'intérieur, un crédit de cent mille francs pour venir en aide aux ouvriers tisseurs du Nord.

M. GUYOT-DESSAIGNE, président de la commission de l'armée, accepte, sous la réserve qu'il n'y aura pas de débat.

La proposition est adoptée sous cette réserve.

La séance est levée à six heures.

LA GUERRE
Russo - Japonaise

Torpilleurs russes coulés

Tokio, 30 mai. — La sixième escadre japonaise, employée au blocus de Port-Arthur, a abordé, il y a quelques jours, une jonque à bord de laquelle on trouva plusieurs lettres écrites par des officiers russes de la garnison de Port-Arthur.

On apprit par ces lettres que plusieurs contre-torpilleurs russes avaient été coulés par des mines devant Port-Arthur. Elles donnaient également des détails sur la pose des mines qui coulèrent le *Hatsusé* le 15 courant, les mines avaient été mises en position par un contre-torpilleur russe la nuit même qui précéda la catastrophe.

La lettre mentionnant la perte de torpilleurs russes ne dit pas combien coulèrent, mais elle indique qu'il y en eut au moins deux.

La prise de Kin-Tchéou

Nouveaux renseignements officiels

Londres, 30 mai. — La légation du Japon communique la dépêche suivante :

— Nos troupes ont commencé le 23, tôt au matin, l'attaque contre les positions de Nanchan. Les défenses de l'ennemi étaient constituées par des travaux d'un caractère presque permanent. Il disposait de 60 canons de divers calibres et, comme troupes spéciales, de deux compagnies d'artillerie de campagne à tir rapide. Son infanterie était disposée tantôt sur deux, tantôt sur trois rangs, et protégée par des tranchées dans lesquelles avaient été ménagées des ouvertures.

Les Russes dirigèrent le feu de leurs canons sur les points stratégiques les plus importants et opposèrent une résistance désespérée.

Nous dirigeâmes sur les fortifications tout l'effort de nos canons de campagne et réduisîmes au silence les plus gros canons de l'ennemi. Nous fîmes se retirer sur Nan-Kouan-Ling nos canons à tir rapide qui continuèrent leur feu jusqu'au soir.

En même temps que notre artillerie concentrait son feu sur l'ennemi immédiatement à portée, notre infanterie s'élançait sur lui jusqu'à une distance de 400 à 500 mètres, mais rencontrait des fils de fer des mines et des tranchées, tandis qu'elle recevait le feu ininterrompu des mitrailleuses de l'ennemi et des fusils de son infanterie.

Nos troupes purent approcher cependant à 200 mètres et firent plusieurs charges, mais sans succès, car tous nos officiers et nos hommes tombaient à 20 ou 30 mètres de l'ennemi.

Alors notre artillerie se livra à une canonnade destinée à préparer les voies à une attaque. Vers le soir eut lieu cette dernière attaque, soutenue par un feu terrible d'artillerie et dans cette charge nos troupes réussirent, avec de grandes difficultés, à se frayer un passage par lequel nous arrivâmes sur les hauteurs que nous occupâmes et d'où nous chassâmes l'ennemi, nous emparant de tous ses canons.

Nous découvrîmes heureusement, au pied de Nan-Chan, du côté Est, un fil commandant une mine. En coupant le fil, nous empêchâmes l'explosion. »

Dalny incendiée

Les mouvements des Japonais

Pétersbourg, 30 mai. — Un télégramme du général Kouropatkine à l'empereur, en date du 29 mai, annonce qu'un détachement de cavalerie japonaise fort de 150 hommes s'approcha le 27 mai à huit kilomètres au sud-est de la station de Vafanhoou, mais rencontrant des troupes gardes-frontières, il s'éloigna rapidement.

Une patrouille russe a entendu, le 26 mai, une forte canonnade du côté de Hintchjou.

Un télégramme du général Kouropatkine au ministre de la guerre, en date du 30 mai, dit :

On a reçu, le 30 au matin, un rapport signalant la marche en avant des troupes japonaises de Kouan-Dian vers Saimatza. On ignore la force de ces troupes.

Les Russes ont évacué Dalny à l'approche des Japonais. La ville a été incendiée.

Le siège de Port-Arthur

L'OPINION A PÉTERSBOURG

Saint-Pétersbourg, 30 mai. — On n'essaie nullement d'atténuer l'importance qu'a l'occupation par les Japonais des points stratégiques de l'isthme de la presqu'île de Kouang-Toung, car on admet que désormais il est impossible de secourir Port-Arthur à moins que la Russie ne reprenne le contrôle des mers, contrôle qui a permis aux Japonais d'occuper Kin-Tcheou.

On admet maintenant que les Japonais qui sont décidés à sacrifier des masses d'existences n'hésiteront pas à tenter d'enlever d'assaut une forteresse comme Port-Arthur, déclarée imprenable. Cela rentre bien dans le genre d'héroïsme que rêvent les Japonais.

Nouvelles victoires japonaises

RENSEIGNEMENTS OFFICIELS

Tokio, 30 mai. — Le général Okou annonce l'abandon par les Russes de Lin-Shum-Tun, de Huan-Shan, de Chenken-Shemp.

Le général japonais Akamouro a occupé Lin-Shu-Tun, vendredi, et a capturé quatre canons.

Un détachement japonais a attaqué samedi un poste de 2,000 cosaques, à Ayano-Piet-Men, au nord-ouest de Feng-Hoang-Tchens.

L'engagement a commencé à huit heures et demie et s'est terminé à onze heures. Les Japonais ont eu 4 tués et 28 blessés ; les pertes des Russes sont inconnues.

Le général Kouroki annonce un certain nombre d'escarmouches d'avant-postes dans lesquelles 8 éclaireurs russes ont été faits prisonniers.

Appel à la Paix

Berne, 30 mai. — Voici le texte de la lettre adressée par le Bureau international de la paix aux ministres des affaires étrangères de Russie et du Japon :

Monsieur le Ministre,

« La guerre actuelle dans l'Extrême-Orient et la continuation de cette guerre menacent les intérêts vitaux des deux nations belligérantes et des contrées où se livrent les combats. Les pays éloignés du théâtre de la lutte se ressentent eux-mêmes déjà du trouble apporté dans les rapports commerciaux et l'on ne peut songer, sans une profonde douleur, aux souffrances présentes et futures des populations directement entraînées dans le conflit.

» Les soussignés, parlant au nom des amis de la paix et de la solidarité des peuples, n'ont point à attribuer des responsabilités à l'égard des événements qui ont amené l'ouverture des hostilités entre la Russie et le Japon, mais leur devoir est de proposer aux deux belligérants de ne point repousser les moyens de pacification dont ils peuvent disposer encore sans porter atteinte à leur dignité. Ils prennent la liberté de rappeler à Votre Excellence, dans cet ordre d'idées, le texte de *l'article VIII de la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux.* Cet article prévoit une médiation spéciale de deux puissances neutres choisies chacune par l'un des Etats en conflit, avec mission d'entrer en rapport direct entre elles à l'effet de régler le différend, même en cas de rupture effective des relations pacifiques, et de profiter de toute occasion pour rétablir la paix.

» Nous conjurons donc Votre Haut Gouvernement, Monsieur le Ministre, en faisant appel à sa sollicitude pour les graves intérêts qui lui sont confiés, de prendre en considération la recherche d'une solution amiable du conflit dans lequel il se trouve engagé. Assez de sang a coulé jusqu'ici, assez de ruines se sont entassées. Persister dans cette voie jusqu'à l'épuisement des forces des combattants serait funeste à la famille humaine tout entière, aussi bien au point de vue moral que sous le rapport matériel ».

Une copie de cette adresse a été envoyée aux autres gouvernements signataires de la Convention de La Haye pour le règlement pacifique des conflits internationaux, avec prière d'user de leur influence pour suggérer aux belligérants l'idée de recourir à l'intermédiaire de deux Etats négociateurs ou d'accepter l'offre qui pourrait leur être faite dans ce sens.

L'affaire Dreyfus

Les forfaits de l'Etat-Major. — Subornation de témoins au procès de Rennes. — Arrestation d'un officier. — Nouvelles arrestations probables.

Paris, 30 mai. — La « Libre Parole » ayant annoncé qu'un officier était interné au Mont-Valérien, le ministère de la guerre communique aux agences la note que voici :

« Il est exact qu'un officier, qui se trouve sous le coup d'une poursuite en conseil de guerre, a été mis aux arrêts de forteresse. »

Il s'agit, croyons-nous, de M. Dautriche, officier d'administration de 1re classe au ministère de la guerre.

L' « Information » donne à ce sujet les explications suivantes :

— Nous croyons savoir que l'officier incarcéré au Mont-Valérien depuis vendredi, est un archiviste du 2e bureau, que nous ne voulons pas, pour l'instant, nommer.

La raison de son arrestation serait celle-ci : **On a découvert qu'une somme de 25.000 francs, dont l'emploi n'a pu être justifié, avait disparu de la caisse de ce bureau. Cette somme aurait été employée par l'état-major au moment du procès Dreyfus, à Rennes, pour suborner certains témoins.**

Cette affaire, nous assure-t-on, est appelée au plus grand retentissement, et une enquête est menée secrètement qui pourrait amener d'autres arrestations également motivées par l'emploi de fonds de l'état-major à des subornations de témoins.

LES ELECTIONS EN BELGIQUE

Bruxelles, 30 mai. — Les résultats acquis jusqu'à présent ne sont pas encore officiels, mais ils sont basés sur les pointages faits par les scrutateurs dans chaque bureau électoral. A quelques voix près, on peut faire fond sur ces calculs.

L'ensemble de la journée de dimanche indique incontestablement un succès des libéraux. La majorité catholique qui était de 26 voix à la Chambre se trouve dès maintenant réduite à 21 voix ; et au Sénat la majorité qui était de 16 voix, tombe à 14. Tous les gains sont au profit des libéraux.

En réalité, ceux-ci gagnent 9 sièges à la Chambre : un à Alost, un à Termonde, un à Saint-Nicolas, un à Mons, un à Charleroi, un à Tournai, un à Gand, un à Hasselt et un à Liège.

Les cléricaux perdent un siège à Alost, un à Termonde, un à Saint-Nicolas, un à Mons, un à Gand, un à Hasselt et un à Verviers. Donc 7 sièges ; mais il en gagnent un à Liège et un à Huy sur les socialistes.

Leur perte se réduit donc à 5 sièges.

Les socialistes perdent un siège à Charleroi, 1 à Tournai, 2 à Liège et 1 à Huy. Ils en gagne un à Verviers. Leur perte est donc de 4 sièges.

Les libéraux gagnent encore, dans ce scrutin, 5.000 voix à Mons ; 5.000 à Malines, 5.000 à Thuin, 4.000 à Ostende, 3.000 à Hasselt, 2.000 à Louvain, 1.800 à Charleroi, 750 à Bruges.

Pour le Sénat, ils gagnent deux sièges : un à Anvers et un à Ostende.

FRANCE ET ITALIE

Le Congrès radical italien. — Adresse à M. Combes.

Paris, 30 mai. — Le président du Congrès national du Parti radical a envoyé à M. Combes la dépêche suivante :

Le Congrès national du Parti radical italien réuni à Rome me charge par acclamations d'exprimer à Votre Excellence les sentiments d'admiration et de solidarité fraternelle de la démocratie italienne à l'occasion de votre noble et magistral discours à la Chambre qui restera inoubliable dans le cœur du peuple italien et par lequel la France encore une fois à la tête des nations civilisées, se charge de la défense du pouvoir laïque contre les revendications de la théocratie vaticane.

Faits Divers

HORS RÉGION

Evasion de deux prisonniers militaires

Lyon, 30 mai. — Antoine Delahaye, canonnier au 5e d'artillerie, né à Dompierre (Nord), et Lefebvre, soldat du 163e de ligne, originaire de l'Oise, détenus à la prison militaire, se sont évadés cette nuit. Ils ont pratiqué un trou dans leur cellule qui se trouvait située sous les combles et ont gagné les toits d'une maison voisine.

Ils gagnèrent la rue en se laissant glisser le long d'une gouttière et retrouvèrent un complice qui avait des vêtements civils à leur disposition.

On croit qu'ils n'ont pas quitté Lyon et qu'ils demeurent chez leur complice.

DANS LA RÉGION

Les élections contestées

Dans sa séance du mardi 31 mai, le Conseil de préfecture du Nord aura à statuer sur les protestations auxquelles ont donné lieu les élections municipales de : Armbouts-Cappel, Beaufort, Bry, Catillon, Croix, Fretin, Ghissignies, Halluin, Haubourdin, Coudekerque, Le Cateau, Lesdain, Marly, Marquette, Mastières, Maulde, Ohain, Pérenchies, Péronne, Prémesques, Preux-au-Bois, Quérénaing, Ramillies, Ruesnes, Willies, Clary, Aulnoye, Hautmont, Lourches, Saint-Aybert, Saulzoir, Templeuve, Thiant, Tressin, Villers-Ghislain, Wavrechain-sous-Faux.

Une chute de treize mètres à Lille

Lundi, vers deux heures et demie, un accident mortel a douloureusement impressionné les habitants de la paisible rue de la Clef. Un ouvrier peintre, M. Florimond Bocquillon, employé chez M. Dubreu, peintre-décorateur, rue des Arts, grimpait à une échelle volante appliquée contre la façade du numéro 39, habité par Mme Janssens, cabaretière.

Bocquillon était arrivé à une hauteur de douze mètres environ quand on le vit tout à coup tournoyer dans le vide. Le malheureux qui avait perdu l'équilibre vint s'abattre sur le pavé.

M. Dubreu, son patron, qui se trouvait à quelques mètres de là, se précipita à son secours, mais inutilement ; la mort avait été instantanée.

Le corps de l'infortuné Bocquillon fut transporté à l'estaminet Locus, où M. le docteur David et M. Gaëblinger, commissaire de police du 1er arrondissement, vinrent faire les constatations d'usage.

Bocquillon avait succombé à une fracture du crâne. Il était âgé de 33 ans.

Une grève des herscheurs

AUX MINES DE L'ESCARPELLE

Lundi matin, les herscheurs de la fosse numéro 4 se sont mis en grève au nombre de quatre-vingts environ. Le motif serait qu'on ne les laisse remonter qu'après trois heures. L'usage était que les herscheurs remontassent au fur et à mesure de leur arrivée à l'accrochage, après leur besogne terminée.

Le citoyen Goniaux, informé des faits, a prié les ouvriers de nommer une délégation pour se rendre auprès de la direction. Ainsi fut fait. Puis une lettre fut portée au directeur pour lui demander une entrevue. Le directeur a répondu qu'il recevrait la délégation à dix heures et demie du matin. A la suite de cette entrevue et des explications fournies de part et d'autre, le travail a été repris dans l'après-midi.

Le ministre des Travaux Publics à Douai

UNE VISITE AU CANAL DU NORD

M. Maruéjouls, ministre des travaux publics, est arrivé à Douai, incognito, lundi matin, par le train venant de Paris et qui entre en gare à 10 h. 53.

Le ministre était accompagné de son chef de cabinet et du chef des travaux. Il a été reçu sur le quai de la gare par MM. Allard, sous-préfet ; Kuss, ingénieur en chef des mines ; Larivière, Bourgeois et Stoclet, ingénieurs, et Wauthy, président de la Chambre de commerce.

A sa sortie de la gare, le ministre s'est rendu à l'école des maîtres-mineurs, qu'il a visitée sous la conduite de M. Kuss, qu'il a complimenté.

A midi, un déjeuner intime lui a été offert à la sous-préfecture, puis, à une heure, accompagné des invités et d'une délégation de la chambre de commerce qui s'est plus spécialement occupée de la création du grand canal du Nord, le ministre est parti à Arleux, dans le bateau des Ponts et Chaussées, pour visiter les premiers travaux d'amorce du canal, but principal de sa visite.

M. Maruéjouls, qui est rentré à Douai dans la soirée, a dû y passer la nuit chez des amis particuliers, pour se rendre mardi matin à Saint-Quentin, et y continuer ses études sur le grand canal.

Le séjour du ministre a passé complètement inaperçu des Douaisiens.

Drame conjugal à Boulogne

UNE FEMME TUEE PAR SON MARI

Un contremaître de l'usine de ciments à Boulogne-sur-Mer a tué sa femme d'un coup de revolver.

Le ménage Lavisse-Delavris, dont le mari est âgé de 41 ans et la femme de 39 ans, a eu 12 enfants. Six vivent encore. Le mari passe pour un ouvrier très laborieux et très sobre, tandis que sa femme était de mœurs plutôt légères. Comme son mari s'absentait souvent la nuit pour son service, elle en profitait pour entretenir des relations avec un autre.

Finalement elle abandonna le domicile conjugal. Malgré les supplications de son mari pour reprendre la vie commune, elle s'y refusa. Samedi dernier, Lavisse fit auprès d'elle une nouvelle démarche sans plus de résultat.

Alors le malheureux mari fit feu sur sa femme d'un coup de revolver qui l'atteignit à l'œil droit. La mort fut instantanée. Le cadavre fut transporté à la Morgue aux fins d'autopsie. Le meurtrier fut arrêté immédiatement.

Ce drame a produit dans la région une profonde émotion.

Le Repos hebdomadaire

CONFÉRENCE SOCIALISTE A VALENCIENNES

Samedi soir, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, de Valenciennes, comme nous l'avons annoncé, une réunion corporative organisée par la jeune et vaillante Chambre Syndicale des Employés.

Le citoyen M. Lucat, délégué de la Fédération Nationale, y apportait son concours.

C'est devant une assistance nombreuse comprenant avec les adhérents du Syndicat, citoyens et citoyennes, des délégués des associations ouvrières, que l'on procède à la formation du bureau, qui est ainsi composé : les citoyens Jourdan, président, Lécuyer, Carpentier, assesseurs, Raimbeaux, secrétaire.

Les citoyens Boudaillie, des Travailleurs du Livre ; Sièvenart, du Syndicat de la Chaussure ; Prévot, du Syndicat des Zingueurs ; Dessin, du Syndicat des Menuisiers ; Martin, des ouvriers Boulangers ; Carion, des Employés, prennent également place à la tribune.

Le citoyen Jourdan, en une brève mais très appréciée déclaration, montre le but poursuivi : reprendre l'œuvre de la Ligue des Employés qui s'est dissoute, sans avoir abouti, pour l'obtention du repos hebdomadaire, le dimanche, par la fermeture des magasins entre midi et une heure.

On se tient à ce choix du jour, parce que, dans la région, les traditions familiales, font du dimanche la journée de réunion et de loisir.

Le président analyse alors les résultats du questionnaire adressé par la Chambre syndicale aux commerçants valenciennois. *L'Union du Commerce*, a eu avec le syndicat une correspondance courtoise, mais se refuse à prendre l'initiative de la fermeture.

Les réponses parvenues sont à peu près classées ainsi : favorables, 60 ; défavorables, 3 ; diverses (présentant certaines réserves), 11.

Le Syndicat, pour aboutir, fera appel à tous les travailleurs, pour leur demander, s'il est nécessaire, de ne plus acheter le dimanche, ni même en semaine, dans les maisons hostiles. Il compte sur notre prolétariat, qui comprendra.

Jourdan présente alors le conférencier, auquel il donne la parole.

LA CONFÉRENCE

C'est avec une admirable sincérité d'accent et une éloquence magistrale, que le sympathique et dévoué militant socialiste, qui, sous quelques jours ira à l'Hôtel-de-Ville parisien remplacer l'inepte nationaliste Grébauval, va, pendant plus d'une heure, traiter son sujet.

Nous n'en pouvons malheureusement esquisser que les traits principaux, en notant toutefois les chaleureuses acclamations dont furent soulignés chacun de ses développements.

Il remercie d'abord le syndicat des Employés et les délégués des associations de l'accueil qui lui est fait, et dit qu'il partera non seulement des revendications particulières du syndicat, mais des générales, réclamées par tous les travailleurs qui veulent leur émancipation.

Il montre l'utilité morale du Syndicat. Déjà, en s'organisant, les employés ont pris la conscience des réformes qu'ils doivent réclamer, et peuvent donc en rechercher la réalisation. Ils ne sont plus des isolés, ils entrent dans le mouvement international qui, dans une solidarité étroite, unit tout le prolétariat. Ils sont plus forts, et meilleurs. Ils peuvent exercer une triple action : sur le patron, qu'ils obligent à réfléchir, sur l'opinion publique, sur les pouvoirs publics. Ils sont conscients de travailler par eux-mêmes à l'émancipation que les travailleurs doivent accomplir eux-mêmes.

Au point de vue matériel, la démonstration est encore plus nette. L'orateur se défend de faire appel à l'égoïsme individuel : l'intérêt commun doit toujours primer l'intérêt personnel. Rechercher le premier est d'ailleurs la meilleure méthode de sauvegarder l'autre.

Le premier mot du syndicat doit donc être d'affirmer sa solidarité avec tous les travailleurs.

L'employé commettrait une grave erreur s'il se croyait au-dessus et en dehors du prolétaire manuel : il doit poursuivre la même lutte. C'est d'ailleurs le prolétariat qui alimente le commerce. Il ne faut donc pas, à plus forte raison, de distinctions jalouses entre les employés : les privilégiés doivent lutter pour ceux qui n'ont pas obtenu les mêmes avantages qu'eux.

Le conférencier aborde l'étude des revendications du syndicat. Tout le monde est d'accord pour trouver équitable le repos hebdomadaire. Il n'y a qu'une minorité de gros patrons qui pourrait, en résistant, asservir tout le monde. Il faut donc une énergique protestation pour faire respecter la liberté du contrat de travail, et il faut espérer que le Sénat sanctionnera la loi votée par la Chambre.

L'intérêt du commerce n'est pas en jeu : les besoins et les dépenses ne resteront-ils pas les mêmes ? C'est donc une question de routine qu'il devrait être facile de détruire.

Le Syndicat aura encore à réclamer le délai congé et l'indemnité en cas de brusque renvoi, proportionnellement au temps passé dans la maison, comme l'a demandé le congrès des prud'hommes ; l'application aux employés des lois protectrices du travail, de l'hygiène, des heures de travail ; la prud'homie, au lieu des tribunaux de commerce qui ne donnent que des garanties insuffisantes.

Enfin, Lucat, élargissant sa thèse, montre comment, le droit ouvrier se substitue peu à peu au code bourgeois. La conférence projetée de Berne, l'accord récent de la France et de l'Italie, pour le règlement de certaines questions de travail, tout cela, c'est l'affirmation légale de la grande internationale que nous saluons de nos rêves. (Applaudissements.)

L'orateur termine par une vibrante péroraison où il évoque la magnifique réalisation du règne de la raison et du droit, remplaçant celui de la force, et par un appel à l'union des prolétaires pour le mieux-être, pour faire prospérer les germes d'où sortira la moisson, de justice et de vérité des temps futurs que nous espérons. (Ovations répétées.)

Le citoyen Jourdan remercie alors le conférencier, et, au milieu des applaudissements, donne lecture de l'ordre du jour suivant, qui est voté d'acclamation :

Les citoyens réunis à la Mairie de Valenciennes, par la convocation de la Chambre syndicale des Employés de Commerce et de l'Industrie de Valenciennes après avoir entendu la conférence du citoyen Henri Lucas, approuvent la campagne menée par la Chambre Syndicale des Employés en faveur du repos hebdomadaire.

Ils engagent leurs camarades des associations ouvrières, les travailleurs et les habitants de Valenciennes, à ne pas acheter le dimanche, ni en semaine, dans les maisons qui se refuseront à accorder ce repos.

Les employés s'engagent en outre, à adhérer à la Chambre Syndicale des employés, seul moyen reconnu pour obtenir non seulement des améliorations aux conditions du travail, mais, des pouvoirs publics, des lois qui jusqu'à ce jour ont été accordées aux travailleurs manuels.

Levent la séance aux cris de « Vive l'union des travailleurs, employés et ouvriers pour travailler à l'avenir de la classe prolétarienne.

LE PUNCH

A la brasserie Gantois, le Syndicat a offert ensuite un punch au conférencier, aux délégués des syndicats et aux membres de la presse.

C'est une véritable fête familiale, qui a suivi la conférence.

Le citoyen Jourdan a remercié de nouveau les camarades des syndicats de leur cordiale présence.

Des toasts ont été ensuite portés par les citoyens Deguise, au nom de la presse et en son nom personnel ; Boudaillier, au nom des Syndicats ; celui-ci a eu l'heureuse pensée d'évoquer un projet de grande conférence corporative, devant sceller l'union des syndicats, qui comme l'a dit Jourdan devront avoir à Valenciennes leur Bourse du travail ; enfin par Lucat, qui a parlé éloquemment encore de la corrélation de l'action politique et de l'action syndicale.

C'est par les cris répétés de : Vive la République sociale ! Vive l'union des travailleurs ! que les allocutions ont été accueillies.

Enfin, un concert intime terminé par l'*Internationale*, a clos cette belle soirée de fraternelle propagande qui a laissé chez tous le meilleur souvenir qui portera certainement des fruits.

Seul, le conseiller clérical Delame, qui s'était rendu à la conférence et que le mot de « citoyens » mit dès l'abord en fuite, pourra s'en plaindre et gémir, au long des colonnes du *Valenciennois*.

Heureusement, nos camarades ont de quoi répondre.

La Convention d'Armentières
ET LA GRÈVE DE LILLE

Le 28 mars dernier, la commission mixte d'Armentières, sous la présidence de M. Labbé, directeur de l'École normale professionnelle, arrêtait une convention suivant laquelle la « compensation » pour la réduction du temps de travail résultant de l'application de la loi Millerand-Colliard était fixée à 8 % — appliquée sur les tarifs de 1889.

Le taux de cette compensation avait été accordé d'emblée pour les métiers étroits, et seulement après discussion sur la base de 5 %, pour les métiers larges. « La fabrication des toiles en grande largeur, disaient les patrons, étant déjà très difficile à Armentières et tendant à émigrer dans d'autres centres. » Toutefois, bien que convaincus que cette charge nouvelle diminuerait le nombre des métiers larges en activité sur la place — dans l'intérêt général — les fabricants à larges métiers acceptèrent les 8 %.

La commission régla encore dans cette même séance, diverses questions de travail, mais l'élaboration d'un tarif définitif applicable à toute la fabrication des tissus de coton, la consolidation ou la modification de l'augmentation des 8 %, furent ajournés à la première semaine de juin.

La grève d'Armentières prenait donc fin en assurant aux ouvriers les avantages suivants : Constitution d'une commission mixte ; le respect intégral du tarif de 1889 avec l'octroi d'une augmentation de 8 % jugée nécessa